# Numéro E 83/08-05

* Date : 07-05-2013
* Language : French
* Section : Regulation
* Type : Comments
* Sub-domain : FISCAL DISCIPLINE

Contact | Disclaimer | FAQ
 
 
Quick search :
Fisconet
plus Version 5.9.23
Service Public Federal
Finances
Home
Executed
searches
Advanced
search
News
Home >
Advanced search >
Search results > Numéro E 83/08-05
Numéro E 83/08-05
Document
Content exists in : fr nl
Search in text:
Print    E-mail    Show properties
Properties
Document type : Comments
Title : Numéro E 83/08-05
Document date : 07/05/2013
Document language : FR
Name : E 83/08-05
Version : 1
Previous document   Next document   Show list of documents
Numéro E 83/08-05
08. - Prestations de services rentrant dans le régime de la T.V.A.
05. - La mise à disposition de biens immeubles par nature dans le cadre de l'exploitation de ports, de voies navigables et d'aéroports, est incontestablement une prestation de services au sens du Code de la TVA. Par application de l'article 44 § 3, 2°, a, du Code de la TVA, une telle mise à disposition est soumise à la TVA.
Il en résulte également que pour ces conventions, l'enregistrement ne donne lieu qu'à la perception du droit fixe général.
(Réponse à la question n° 397 de monsieur le député Willem-Frederik Schiltz du 7 mai 2013, QRVA 53/128 d.d. 09.09.2013, p. 86; E.E./PARL 265)
----------
JUILLET 2014 - 490/4